Les habitations ouvrières. — Une nouvelle réunion relative à la formation d'une société ayant pour but la construction d'habitations ouvrières et leur tirage au sort entre les adhérents, aura lieu, dimanche, à quatre heures de l'après-midi, au Ratier-Club, rue de l'Ommelet 192.

Il y sera donné communication des statuts soumis à l'approbation préfectorale. Les dames sont invitées à cette réunion.

L' « Union syndicale des Vrais Travailleurs ». — On nous adresse la communication suivante :

« Le Conseil syndical a la satisfaction d'annoncer encore quelques bonnes souscriptions, qui viennent les unes après les autres grossir la caisse et le vestiaire de la tombola.

« Mais la souscription qui nous honore le plus cette semaine, c'est celle du syndicat de l'Industrie Roubaisienne, par son importance et sa haute déférence ; elle ira droit au cœur reconnaissant de nos syndiqués en particulier, et de tous les honnêtes travailleurs de Roubaix en général.

» Le succès de notre tombola sera certainement dépassé, si tout ce que Roubaix compte d'hommes généreux et dévoués ne manque pas de prendre place sur la liste d'honneur des protecteurs des « Vrais Travailleurs » en s'empressant d'envoyer leurs dons à l'une des adresses ci-après : M. Delgrange, 164, rue Pellart, siège social; F. Wagnon, 12, rue de Jemmapes, président.

Syndicat de l'Industrie Roubaisienne, 100 fr. : Société de boules de chez Renier-Branquart : Deltour Godart et Cie, 20 fr.; Peelle, 5 lots; Anonyme, 2 magnifiques tableaux; J. Rouzé, bon pour pot au feu; L. Lecomte, 6 lots ; P. Lefebvre, 2 lots ; Mme Branquart, 4 fr ; E. Candelier, 20 fr ; chanoine Berteaux, 10 fr.; chanoine Evrard, 5 fr.; chanoine Chabé, 5 fr., 1 jolie vase et 1 statue de Jeanne d'Arc.

C. Deffremes, 5 fr.; Abbé Noulet, 10 fr.; Moulin, 5 fr.; Bobenne, 1 fr. 50; Debacker, curé de Saint-Sépulcre, 10 fr.; Dubry, 10 fr.; Delgrange-Cordette, 1 coupon étoffe; Vanverdeghem, 7 lots; Anonyme, 5 paires de bas; Travailleur ami du syndicat, 1 binocle à main; Ducoulombier (2e fois), 2 lots; Wullems-Castelain (2e fois), 10 lots; Veuve Houtez, 1 lot de 20 objets; F. Wagnon, président, statue sainte Marguerite de Cortonne, deux bouteilles de vin.

» Le Conseil syndical des Vrais Travailleurs a l'honneur d'informer le public qu'il donnera sa grande soirée de bienfaisance le dimanche 31 mars à 6 heures 1/2, à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue.

» On peut dès à présent se procurer des cachets chez M. Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*; à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue et au siège du syndicat, 164, rue Pellart.

» *La Commission syndicale.* »

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — *Journée du vendredi 8 mars.* — Hommes et femmes, 920; enfants, 1,215 ; total, 2,135 ; refuge, 29 lits occupés.

Menus faits. — Les agents de service au poste de police du 1er arrondissement ont arrêté, jeudi soir, vers 11 heures, au numéro 87 de la rue de France, une femme d'une cinquantaine d'années, Mélanie Papelier, qui, étant dans un état assez prononcé d'ébriété, menaçait de faire un mauvais parti à son jeune fils, de 13 ans. La mégère a été écrouée au poste de la rue St-Vincent de Paul.

— Une bouchère de la rue de la Lys, Mme Leclercq, âgée de 35 ans, a été renversée *jeudi matin, sur la Grand'Place*, par la voiture de M. Vandenberghe-Lepoutre, conduite par un domestique. Fort heureusement, Mme Leclercq en a été quitte pour la peur.

Wasquehal. — Un concours de bébés vient d'avoir lieu à Wasquehal, dans la salle du café Dillies-Mescart, sur la place : il y avait 300 francs de prix, diplômes et médailles. Le concours avait été organisé par l'Académie de bienfaisance, la *Bouchée de Pain*, que nous espérons voir fonctionner à Tourcoing l'hiver prochain. On ne peut que les féliciter de leur généreuse initiative et leur souhaiter pleine réussite.

On ne peut passer devant la vitrine de M. Bernard, décorateur, rue de Lille à Tourcoing, sans s'arrêter quelques instants pour contempler un adorable portrait d'enfant agrandi au charbon, ainsi que deux belles porcelaines aux teintes ciel et émeraude, dont l'effet des plus heureux est pour nous une révélation; les Tourquennois si portés vers le *beau, nous sauront gré* de leur signaler l'artiste si apprécié, dont le talent original a si bien su contenter les plus difficiles et lui attirer les bonnes grâces du Roubaix select et connaisseur ! — Nous avons nommé M. Shettle; photographe, 4, Boulevard de Paris à Roubaix.

Un accident de voiture. — Vendredi, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, Jules Vandecappelle, âgé de 16 ans, garçon boulanger à la boulangerie coopérative « *La Tourquennoise* », passait rue de la Verte-Feuille, monté sur un cheval qu'il conduisait au maréchal-ferrant ; l'animal manqua tout-à-coup des quatre pieds: le jeune homme fut projeté sur le pavé et ne put se relever.

On le transporta chez M. Desmettre, loueur de voitures, où M. le docteur Desreumaux, appelé à lui donner des soins, constata, outre de fortes contusions, une entorse du genou gauche.

Le pauvre garçon, qui devra garder le repos pendant 15 jours au moins, a été reconduit à son domicile, rue du Cimbale, 35.

Un accident d'usine. — Une jeune soigneuse de préparation de la filature de MM. Lamourette et Leroux frères, Jeanne Véron, âgée de 16 ans, en voulant s'assurer, vendredi à 2 heures de l'après-midi, du degré d'échauffement d'un coussinet de son métier, y porta la main gauche : deux doigts, le majeur et l'annulaire, ont été pris entre le peigne et le rouleau de pression, et les tendons ont été mis à nu. Les blessures sont assez graves et la guérison complète ne demandera pas moins de six semaines.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Vanneuville, la jeune fille a été reconduite chez ses parents, à Linselles, hameau de la Viscourt.

Deux noctambules.—Vers 3 h.1/2 du matin, dans la nuit de jeudi à vendredi, le garde Lorthiois et l'agent Leclercq, de service place de l'Hôtel-de-Ville, aperçurent deux individus venant de la rue Nationale, et dont les allures leur avaient paru suspectes ; l'un était porteur d'un tisonnier. On les conduisit au poste et on les retint jusqu'à l'arrivée du commissaire de police du 1er arrondissement; ils ont pu fournir des explications satisfaisantes, car on ne les a pas maintenus.

Ce sont les frères G..., Cyrille et Charles, âgés de 30 et 20 ans, de Neuville-en-Ferrain, et demeurant à Roubaix.

Acte de probité. — Une dame de Roubaix avait perdu un billet de Banque de 100 francs sur la ligne du chemin de fer de Tourcoing à Mouscron. Le billet a été retrouvé par M. Léon Lambart, de la rue Winoc-Chocqueel, à Tourcoing, qui le lui a remis.

Roncq. — *Braconniers.* — Le garde particulier de M. Leurent, maire de la commune, Pierre Lecroart, avait remarqué dans la nuit de jeudi à vendredi que des collets avaient été posés le long de la voie ferrée entre le Pied-de-Bœuf et la station de Roncq. Il resta en embuscade et vit dans la matinée un jeune garçon qui venait les relever. A sa vue, le braconnier sauta dans la tranchée de la voie d'une hauteur de 2 mètres environ et prit la fuite. Poursuivi par le garde. Celui-ci l'avait reconnu et dans l'après-midi il était amené devant M. Delattre, commissaire de police, à qui il dénonça un de ses camarades qui, disait-il, avait, la veille encore, tué du gibier à coups de fusil.

C'est un jeune homme de 16 ans, nommé Speelbroeck ; une perquisition opérée à son domicile a amené la découverte de lacets qui ont été saisis. Quant à son complice on le recherche activement. Il paraît qu'il dérobait chez M. Leurent même les bouts de corde et le fil de cuivre avec lesquels il confectionnait ses lacets. Il profitait pour cela du moment où il allait porter le dîner de ses sœurs, qui travaillent dans l'établissement.

— *Arrestation d'un mendiant.* — Le garde Wattel a arrêté vendredi, vers 5 heures, un nommé Auguste Witt, âgé de 31 ans, sujet belge, qui, sous prétexte de vendre de menus objets s'introduisait dans les maisons pour s'y livrer à la mendicité.

Linselles. — *Etat sanitaire*, — L'état sanitaire de Linselles est en ce moment aussi satisfaisant que possible, malgré la température rigoureuse des deux premiers mois; la mortalité est cette année plus faible que pour la période correspondante de l'année dernière: on a enregistré 12 décès de moins.

Cette situation est excellente, surtout si on la compare à celle des communes voisines où la mortalité a considérablement augmenté.

— *Guérison du croup par inoculation du sérum antidiphtérique.* — Les enfants Debay et Werquin, qui avaient été atteints du croup, sont maintenant hors de danger; M. le docteur Ponenfaul leur avait appliqué dimanche dernier le traitement de M. le docteur Roux.

Halluin. — *Une rectification.* — Une erreur de nom s'est glissée, l'autre jour, dans l'article où nous annoncions le changement de firme de deux maisons. C'est M. Vandooren-Motte, et non M. Doumer, qui remplace M. Dervaux.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— COURS du Samedi 9 Mars 1895 —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Soles à la gelée, 0,75 c. la portion
Sardines fraîches 0,50 le 1/2 kil.
Véritables kergers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés		Marée fraîche (Prix	
Langoustes extra	» » » fr.	Cabillaud	0,80
Homards (gros)	» » » »	Maquereaux	» »
Crabbes	0,60 et 0,80	Soles	2,25
Ecrevisses (moyen)	0,... et 0,00	Turbots	1,75
		Bar	» »
Escargots. la douz.	et 0,75	Barbue	1,75
		Raies	0,80
HUITRES la douz.		Plotte	» »
Arcachon 0,00 : extra	1,00	Rougets	» »
Marennes blanches extra	1,50	Carrelets (pleis)	0,05
Anglaises (extra-fines)	2,00	Truite saumonée	» »
Moules (le kilo)	0,45	Anguilles de rivière	» »
		Anguilles de mer	» »
Salaisons		Vives	» »
Saumon rouge le 1/2 kil.	4,50	Saumon blanc	1,00
Morue suée le 1/2 k.	0,75	Crevettes	» »
Harengs saurs la pièce	0,10	Brochet (eau douce)	» »
Craquelots	0,00 la pièce	Merlans	» »
		Eperlans	» »
		Colbechs	1,00
		Maq... à	0,10

GROS ET DÉTAIL — Harengs ... le mille de 1000 pièces
Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois Norwége, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo.
Saumon frais de Hollande 3,50 le 1/2 k.
Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

LILLE

Mort du peintre Armand Dumaresq. — Le peintre Armand Dumaresq, auteur du panorama de la *Bataille de Bapaume*, installé naguère à Lille, vient de mourir, dans sa 69e année.

Il fut, sous le second Empire, un des représentants attitrés de la peinture militaire. Le musée de Versailles possède une série d'aquarelles qui lui furent commandées par l'Empereur et dont les uniformes des différents corps de la garde et de l'armée de ligne ont fourni le sujet.

Un acte de courage. — Vendredi, vers 6 heures 1/2, Elizabeth Chef, veuve Lesac, ménagère, âgée de 65 ans, demeurant rue St-Sauveur, se jetait dans la Deûle, près le palais de justice. Un brave soldat du 43e, Eugène Lemaire, accouru aux cris d'un capitaine du 19e chasseurs, se jeta à la nage, tout habillé, au secours de la malheureuse.

Mais le militaire dont les mouvements étaient paralysés par l'étreinte de la pauvre femme, allait périr, quand un passant le retira de sa dangereuse position. La veuve Lesac a été transportée à l'Hôtel-Dieu; son état est peu grave.

Les vols à Lille.—Les deux célèbres voleurs Deshack et Vanlaëck, qui ont avoué certains vols et nié certains autres, ont été entendus vendredi par le juge d'instruction, qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt. Les nombreux objets volés ont été classés, étiquetés et envoyés au parquet.

Garde-malade et voleuse. — Depuis le 4 janvier, Mme veuve Castelain, modiste, demeurant rue des Poissonceaux 7, avait pour locataire une dame Marie Lembla, veuve Illilsiarin, 49 ans, couturière, travaillant rue de Paris.

Il y a une huitaine de jours, Mme Castelain étant tombée malade de l'influenza, Marie Lembla s'offrit pour la soigner, et sa proposition fut acceptée.

La trop obligeante couturière profita de la circonstance pour fouiller tous les meubles du salon. Elle vola une montre en or avec sa chaîne, des coupons d'étoffe, des draps de lit, etc.; puis le coup fait, elle disparut.

Lorsque la police a mis en état d'arrestation l'étrange garde-malade, celle-ci avait déjà engagé la chaîne de la montre au Mont-de-Piété pour la somme de 40 francs. Mme Castelain est rentrée en possession de tous les objets volés, ainsi que de la reconnaissance du Mont-de-Piété.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Matinée musicale.* — Nous rappelons que l'*Association symphonique* donnera, dimanche prochain 10 courant, à quatre heures, un concert-matinée en dehors de l'abonnement. Nous avons publié le programme, mais nous tenons à signaler de nouveau les œuvres de valeur qui y seront interprétées, telles que l'ouverture de *Léonore*, de Beethoven, l'entr'acte de la *Colombe*, de Gounod, la barcarolle des *Contes d'Hoffmann*, d'Offenbach, etc.

L'orchestre interprètera aussi, sous la direction de l'auteur, une *Sérénade* et une *Gavotte* de M. Koszul, le sympathique directeur de l'Ecole de musique de Roubaix. Autre attraction, Mlle Emilie Delrue chantera l'*Air des bijoux de Faust* avec accompagnement d'orchestre.

Nous apprenons que M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, où l'*Association symphonique* se rendra en été, assistera au concert.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)
CLOTURE DE LA SAISON THÉATRALE
MARDI 12 Mars 1895 **HAMLET** GRAND OPÉRA en 5 actes
Paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier avec le concours de M. Noté, 1er baryton du Théâtre National de Paris
JEUDI 14 MARS 1895
18e et dernière représentation municipale subventionnée
WERTHER
Opéra dramatique en 4 actes et 5 tab.— Musique de J. Massenet
LA POUPÉE DE NUREMBERG
Opéra comique en un acte. — Musique d'Adam.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 8 mars.* — ATTITUDE MENAÇANTE. — Il y a quelques jours, M. Vanoverbeke, cabaretier au boulevard de Beaucourroire, à Roubaix, voyait entrer chez lui un jeune homme en complet état d'ivresse : il refusa de lui servir à boire; mais aussitôt ce client s'empara d'un couteau qu'il avait en poche et voulut en frapper le cabaretier. Un agent, heureusement présent, eut raison, non sans peine, il est vrai, de cet énergumène qui se voit, pour les violences exercées contre Vanoverbeke et la rébellion envers l'agent, condamné à un mois de prison et à cinq francs d'amende pour l'ivresse. — C'est un journalier appelé Jean-Baptiste Trentesaux, 24 ans, habitant Roubaix.

AGRESSION JUSTIFIÉE. — Le 5 mars, M. Duhamel, économe de l'hospice, passait non loin de la rue du Haze, accompagné du contre-maître d'un établissement industriel, quand vint vers eux un individu, tout jeune encore, âgé d'une vingtaine d'années à peine, qui leur dit, en s'adressant à l'un d'eux : « Celui-là, ce doit être un patron ! » puis il les bousculait l'un et l'autre violemment. M. Duhamel et son compagnon de route, tout d'abord étonnés de cette brusque attaque s'étaient repris et l'agresseur ne tardait pas à être mis aux mains d'un agent et incarcéré. C'est de la peine d'un mois de prison et cinq francs d'amende que le prévenu Hourdez Léopold, 21 ans, ferblantier, paie cette incartade.

VOL DANS UNE USINE. — Félix Charlier, 23 ans, tisserand demeurant à Roubaix, travaillait depuis cinq à six mois à la fabrique de M. Cordonnier, rue Boucher-de-Perthes, quand le directeur eut la conviction que Charlier avait emporté chez lui des canettes de laine et de soie. Une perquisition fut faite à son domicile et révèle l'existence de marchandises sortant en effet de l'usine.

Charlier fut arrêté en même temps qu'une jeune fille du nom d'Huysentruit qui demeurait avec lui : cette dernière ne put pas affirmer qu'elle ignorait la provenance des canettes d'une valeur de cinquante de francs. Comparaissant tous deux pour vol et complicité, Charlier est condamné à quarante jours de prison et quant à la fille Huysentruit, qui a 23 ans, elle encourt une peine de un mois mais bénéficie du sursis.

QUELQUES PIÈCES DE LINGE avaient été dérobées à M. Watteau, rue des Anges à Roubaix, par une éplucheuse du nom de Marie Desmet, 24 ans, qui cueille de ce chef une peine de quinze jours mais avec application de la loi Bérenger.

RANCUNE INEXPLICABLE. — On se souvient de la mort tragique d'un ouvrier de l'établissement Lorthiois-Deconinck qui fut mortellement frappé d'un coup de canif à la poitrine par un camarade d'atelier. Depuis ce moment la belle-sœur de la veuve Deconinck, Ad. Delcroix, cherche, paraît-il, toutes les occasions de lui susciter des ennuis. C'est ainsi qu'il y a quinze jours, elle alla à l'estaminet tenu par la veuve Deconinck, frappa à coups de brique dans le panneau de la porte et finalement jeta des débris de pierre dans les vitres.

C'est pour cette raison que Ad. Delcroix comparait pour le délit de bris de clôture et la contravention de tapage. Elle se voit octroyer deux peines d'amende, l'une de 25 fr., l'autre de 11 fr.

L'ESPRIT MÉCHANT. — Déjà, on le sait, des scènes qui s'étaient produites lors des réunions de l'Armée du Salut, à Croix, avaient donné lieu à la comparution en simple police, à Roubaix, de personnes qui avaient participé au tapage, et aussi de quelques membres de la secte : ces derniers avaient du reste été acquittés.

C'est en correctionnelle qu'a lieu le dénonement de rixes plus graves qui ont éclaté à la porte du local où les salutistes exercent leur prosélytisme. Cette fois le lieutenant Naboth a été frappé ainsi que quelques autres membres de l'Armée de Salut.

Ils se présentent à l'audience avec le gilet rouge et portent à la main la casquette à ruban rouge, qui est le couvre-chef officiel.

Dans l'auditoire, on remarque d'autres salutistes ainsi qu'une ou deux femmes coiffées du chapeau « Miss Helyett ». Les deux inculpés qui ont été l'objet de la prévention pour coups et blessures et bris de clôture une fois l'enquête terminée se nomment Baert Arthur et Vanmeuwenhuyse, journaliers, âgés de vingt-cinq à vingt-six ans.

Après les dépositions des personnes qui ont été victimes ou témoins des violences, le tribunal rend sa décision. Il condamne Arthur Baert à six jours de prison. Vanmeuwenhuyse se voit infliger deux peines d'amende : l'une de 5 fr. avec sursis, l'autre de 11 fr.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Les élections au Conseil de prud'hommes. — Le Conseil de préfecture s'est réuni, vendredi, à deux heures et demie de l'après-midi, pour statuer sur les élections contestées des conseillers prud'hommes Octave Poulet, de Lille; Dedoncker et Heylinck, de Roubaix.

Le Conseil était composé : de M. Grand, président; MM. Trinquet et Ricard, assesseurs; M. Génie, secrétaire général de la Préfecture, remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement.

L'ÉLECTION OCTAVE POULET, DE LILLE. — M. Octave Poulet, secrétaire de l'Union syndicale de la métallurgie à Lille, fut élu conseiller prud'homme de la deuxième catégorie le dimanche 10 février, par 380 voix sur 1,215 électeurs inscrits et 645 votants.

Une protestation contre cette élection fut adressée au Conseil de préfecture par MM. Corbez, Albert Rousseau et Joseph Marciand. Les demandeurs se basaient sur ce fait que M. Octave Poulet, n'étant plus ouvrier mais patron, ne pouvait être éligible.

M. Octave Poulet a défendu lui-même son élection. Il a présenté cinq ou six certificats attestant qu'il travaille non pas seulement chez lui, mais dans diverses usines. Il serait par conséquent ouvrier.

M. le commissaire central a déclaré que M. Poulet a travaillé réellement en qualité d'ouvrier et que c'est à juste titre qu'il a été inscrit sur la liste des électeurs prud'hommes.

M. Génie s'en est rapporté à la sagesse du conseil et n'a pris aucune conclusion.

L'affaire a été mise en délibéré.

LES ÉLECTIONS DEDONCKER ET HEYLINCK DE ROUBAIX. — Les élections de MM. Dedoncker et Heylinck, élus conseillers prud'hommes de la 2e catégorie, à Roubaix, furent déférées au Conseil de Préfecture par M. le Préfet qui se basait sur ce que MM. Dedoncker et Heylinck, ne travaillant plus comme ouvriers depuis deux ans, ne pouvaient être ni électeurs ni éligibles.

L'avocat de MM. Dedoncker et Heylinck a invoqué plusieurs moyens de défense. M. le Préfet a déféré trop tard ces élections au Conseil de préfecture. Le Conseil doit être saisi dans un délai de 15 jours. Or, près de 25 jours se sont écoulés entre les élections et la date où elles ont été déférées au Conseil de préfecture.

Il a également soutenu que ses électeurs, étant inscrits sur les listes électorales, étaient par le fait éligibles.

Comme dans l'affaire précédente, M. Génie n'a pas pris de conclusions.

L'affaire est mise en délibéré.

PETITE CORRESPONDANCE

C. B. 80, Tourcoing. — Oui, il est à la maison d'arrêt de Lille.

NOUVELLES MILITAIRES

Ecole de Saint-Maixent. — l'*Officiel* publie la liste, par ordre de mérite, des élèves officiers sortant de l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent, et qui vont être promus sous-lieutenants. Nous relevons dans cette liste qui contient 334 noms, ceux des élèves intéressant notre région, avec leur numéro de classement : N° 7, Ruffier, sergent au 84e régiment; 10, Joron, sergent-major au 33e régiment; 16, Sauvage, sergent-major au 33e régiment; 43, Souflet, sergent au 127e régiment; 45, Denys, sergent-major au 145e régiment; 96, Raoult, sergent au 33e régiment; 118, Leroux, sergent-major au 33e régiment; 158, Saucey, sergent au 8e régiment.

NORD

Un employé de chemin de fer écrasé à Busigny. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, M. Eugène Roquet, 30 ans, était employé à des manœuvres en gare de Busigny. Par suite du verglas, l'employé glissa sur un rail et tomba. Presque au même instant, arriva une machine de manœuvre qui lui passa sur la jambe, l'écrasant en broyant depuis le talon jusqu'au genou.

Le malheureux employé fut transporté à l'hôpital du Cateau.

Bien que l'amputation de la jambe fût pratiquée et réussit fort bien, M. Roquet a néanmoins succombé quelques instants après, à cause du sang qu'il avait perdu lors de l'accident.

Il laisse une veuve et deux enfants.

Les attentats dans l'arrondissement de Dunkerque. — Quinaërt, l'individu arrêté pour vol qui avait tenté de s'évader du cabinet du juge d'instruction, a dénoncé comme auteurs de vols commis dans l'arrondissement de Dunkerque, les nommés Jules Bonquet, Henri Blanquart et un parent de ce dernier.

Au moment où Quinaërt passait dans la salle des pas-perdus du palais de justice, la femme de Blanquart s'est précipitée sur le dénonciateur de son mari et lui a porté plusieurs coups de panier en plein visage. On a eu toutes les peines du monde à l'écarter.

Un noyé à Armentières. — Hier matin, on a retrouvé dans la Lys le cadavre d'un pensionnaire de l'hospice, Louis Dooghe, âgé de 66 ans. Un médecin a déclaré que le corps séjournait dans l'eau depuis six semaines.

Dooghe s'adonnait à la boisson; on croit à un accident.

PAS-DE-CALAIS

Terrible accident à Moulle. — Deux ouvriers de Moulle, MM. Ducrocq, père et fils, travaillaient à la marnière de M. Degrave, lorsqu'un éboulement se produisit, ensevelissant le père sous une masse de calcaire. Le fils a pu se garer à temps.

Lorsqu'on parvint à retirer le père, le malheureux était mort ; il avait la tête complètement écrasée et plusieurs membres brisés.

Mort de froid à Blandecques. — Un sieur Léon Evrard, 61 ans, mendiant, demeurant à Saint-Omer, a été trouvé mort près des haies des poteries de M. de Noyelles.

Le docteur Cardon a constaté qu'il avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

ETAT-CIVIL.—*ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 8 mars.* — Albert Halluin, rue de la Perche, fort Sion. — Alida Taquet, rue de la Guinguette 32. — Maurice Dasprez, rue de Mouveaux, cour Frère 7. — Flore Capart, rue de Tunis, cour Rommery 7. — Jules Demeue, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly 14. — Jeanne Espriet, rue Choiseul, fort Malliez 7. — Joseph Boucau, rue Pierre Motte 5. — Arthur Dhondt, rue de la Balance 38. — *Mariage.* — Napoléon Desomer, 29 ans, tisserand, rue du Fontenoy, cour Moreau 41, et Elisabeth Decaerlé, 31 ans, piquèreuse, rue des Longues-Haies, cour Roussel 9. — *Déclarations de décès.* — Camille Vacquenne, 7 ans, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Deroubaix, 8 mois, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly 48. — Julie Fontaine, 28 ans, rue de Lenze 16. — Augustin Tellier, 2 mois, rue du Fontenoy, cour Zénaïs 16. — Virginie Vanwelle, 86 ans, Hôtel Dieu. — Gustave Pollet, 22 ans, rue de la Perche, fort Sion 4. — Marie Jacquet, 35 ans, Grande-Rue 335. — Maria Vanhaesbrouck, 6 mois, rue de Lannoy 458. — Sophie Clément, 49 ans, rue de l'Epeule, cour Dhalluin 2. — Elisa Dhalluin, 59 ans, rue Philippe le-Bon 50. — Germain Delebarre, 19 mois, boulevard de Strasbourg 208.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 8 mars.* — Elise Florin, rue Béranger. — Raoul Houvenagel, rue de la Cité. — Paul Saelens, rue du Comte Joyeux. — Polydore Boederez, rue Vandevenne. — Raymond Lesur, rue d'Alsace. — *Déclarations de décès.* — Elisa Sénéchal, 65 ans 5 mois, sans profession, Hôpital Civil. — Louis Verschelde, 34 ans 5 mois, chauffeur, Hôpital Civil. — Louis Horent, 1 mois 17 jours, à la Marlière, rue des Trois Pierres 92.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DERYCKE-D'HALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elisa-Eugénie D'HALLUIN, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, de l'Archiconfrérie du Très-Saint Rosaire et de l'Association des Mères Chrétiennes, veuve de Monsieur Jacques-François DERYCKE, décédée à Roubaix, le 8 mars 1895, dans sa 59e année, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 10, à 5 heures 1/2.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue Philippe-le Bon, 50.

Les amis et connaissances de la famille STOLTZ-VITNET, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean STOLTZ, fabricant de tissus, ancien élève des Ecoles d'Arts et Métiers, décédé à Roubaix, le 8 mars 1895, dans sa 8le année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 8.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 mars 1895, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Louis WILLEM-DUPRET, décédé à Croix, le 9 mars 1894, dans sa 70 année, et de Dame Marie Virginie DESCAMPS, veuve de Monsieur Henri DUPRET, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1893, dans sa 84e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du 8 mars.* — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Beernaert.

On continue la discussion du budget de la gendarmerie.

M. Lizy défend son rapport et répond aux divers orateurs. Il jus ifie la présence de gendarmes en bourgeois aux meetings socialistes, car c'est toujours là qu'on a à verbaliser.

M. Begerem. — Les gendarmes n'effraient pas les honnêtes gens.

M. Ligy.— Lors des grèves, ce sont les gendarmes qui défendent les droits et les propriétés. Voilà pourquoi les socialistes ne les aiment pas ! Les faits signalés par M. Anseele font hausser les épaules. La majorité votera le budget, car la gendarmerie est nécessaire au maintien de l'ordre.

M. Huysshauwers. — Les socialistes ne votent pas le budget parce qu'ils ne veulent pas de gendarmes. Nous, démocrates chrétiens, nous ne les craignons pas.

S'il y avait eu plus de gendarmes et moins de gardes civiques le 7 septembre 1884, les socialistes n'auraient pas osé attaquer les catholiques.

Si les socialistes arrivaient au pouvoir, ils augmenteraient les gendarmes pour arrêter les ouvriers qui résisteraient à leurs provocations. (Applaudissements à droite.)

M. Daens insiste pour qu'on facilite le mariage des gendarmes.

M. Defuisseaux. — Nous ne détestons pas les gendarmes. Nous ne voulons pas les abus tels que les « chevaux bleus. »

M. Brassine démontre que les officiers de gendarmerie ont le nombre réglementaire de chevaux.

M. Anseele. — Je ne saurais donner un vote approbatif à des hommes qui frappent et hachent leurs semblables.

M. Begerem. — Vous défendez les malfaiteurs.

M. Anseele. — Les gendarmes tuent pour tuer.

Voix à droite. — C'est faux !

M. Anseele. — Pourquoi vos fils ne se font-ils pas gendarmes ?

M. Hoyois. — Les gendarmes sont des volontaires.

M. Anseele. — C'est un corps de valets à la solde des capitalistes.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Ligy. — Vous n'avez rien prouvé jusqu'à présent.

M. de Burlet. — Vous voudriez la suppression de la gendarmerie comme celle de la sûreté publique.

M. Anseele. — Nous voulons supprimer le capitalisme. Des socialistes ont été maintes fois assassinés par les gendarmes.

Nous disons aux ouvriers qui se font gendarmes que nous les méprisons.

M. de Burlet relève l'attitude de l'orateur, qui ne prouve aucune de ses insinuations. Vous poussez l'hypocrisie jusqu'à cacher sous l'abstention votre haine farouche. Vous n'avez pas le courage de vos opinions, dit-il aux socialistes.

Parlant des agents provocateurs, l'honorable ministre dit que ceux qui ont mis cette affaire en avant ont été stigmatisés.

Le ministre continue son discours en chargeant les socialistes.

M. Vandervelde répète que les gendarmes sont des valets.

M. le président le rappelle à l'ordre.

M. Vandervelde fait une longue apologie des faits socialistes. Il rappelle l'affaire Pourbaix, en regrettant de ne pouvoir mettre M. Beernaert dans le débat.

M. Anspach dit que l'impression du discours de M. Vandervelde aura un déplorable effet dans le pays. L'orateur dit qu'il faut rendre hommage à la gendarmerie.

M. le Président fait remarquer que des attaques se produisent contre lui, alors qu'il ne peut répondre.

M. de Guchteneare dit que les socialistes ne sont pas les défenseurs des ouvriers, mais des révolutionnaires.

La discussion générale est close.

M. de Smet dépose : 1° Le projet relatif aux dépenses pour ordre;

2° Le projet sur les feux et fanaux; 3° Le projet sur l'accise du tabac.

Les articles du budget de la gendarmerie sont ensuite adoptés sans observations par 80 voix (droite et M. Anspach) contre 31 (socialistes et radicaux).

M. Gilliaux (motion d'ordre) demande à interpeller le ministre des travaux publics sur la situation de l'industrie verrière.

M. Vandervelde (motion d'ordre) demande à interpeller le ministre de la guerre sur la carte au 20 millième.

Ces interpellations sont fixées à mardi.

M. de Jonghe (motion d'ordre) propose que les interpellations aient lieu à 4 heures 3/4.

La Chambre vote à l'unanimité le règlement définitif du budget de 1894.

On reprend la discussion du budget de l'agriculture.

M. de Rouillé attire l'attention du ministre de l'agriculture sur le tort causé aux cultivateurs riverains par les arbres plantés le long des canaux et des rivières.

L'orateur réserve d'autres observations jusqu'à la discussion des projets agricoles du gouvernement.

M. Ronse s'occupe de l'exportation des produits maraîchers et de l'inspection des viandes.

La séance est levée à 4 heures 45.

Séance mardi à 4 heure 3/4.

Projets déposés à la Chambre par le gouvernement. — Le ministre des finances a déposé un projet modifiant les accises sur les tabacs, un projet sur le droit des feux et fanaux, un projet modifiant certains droits d'entrée et un projet établissant un droit d'accise sur la margarine.

Les démocrates chrétiens et le Pape. — Le journal l'*Union démocratique* annonce qu'hier à Liége, au Cercle des études sociales, M. Mabille, professeur à l'Université de Louvain, un des chefs des démocrates chrétiens, après une longue déclaration, a annoncé que le Pape lui a fait parvenir mille francs pour l'œuvre de la maison des ouvriers catholiques de Roeux, avec une lettre des plus encourageantes.

Voici comment s'est exprimé M. Mabille :

« Il y a eu lundi huit jours, je reçus une lettre chargée et contenant un billet de 1,000 francs. Je fus quelque peu surpris, car je n'avais rien demandé, mais ma surprise fut bien plus grande quand je constatai que ce don m'était envoyé par le Pape pour les ouvriers démocrates chrétiens du Rœulx.

» Ce don était accompagné d'une lettre de Mgr le prince Ferdinand de Croix, camérier secret participant de Sa Sainteté.

» Cette lettre porte que le St-Père s'intéresse d'une manière particulière à la Maison des ouvriers de Roeulx, que le Pape a voulu envoyer une preuve particulière de son affection à l'égard de ces ouvriers.

» Il envoie donc ci-joint un billet de mille francs laissant au Conseil de la Maison des Ouvriers le soin de déterminer l'emploi de cette somme.

» Seulement le Saint-Père désire beaucoup que son souvenir puisse se perpétuer au Roeulx.

» Le prince de Croy fait remarquer que c'est là une faveur rare, car Sa Sainteté doit pourvoir aux besoins de l'Eglise universelle.

» Le Saint-Père désire vivement que la somme soit employée d'une façon pratiquement utile pour les ouvriers, comme par exemple en fondant une petite rente qui servirait à un but déterminé et resterait dans les annales des Bonnes Œuvres du Roeux comme la rente du Pape.

» Ce qui nous touche surtout, dit l'orateur, c'est l'intention qui a déterminé cet envoi.

» Car notez que nous n'avons rien demandé au Pape. C'est donc un petit présent intentionnel. C'est la bonne année qu'on donne à ses bons amis.

» Et le Saint-Père sait parfaitement par Mgr le prince de Croy, son camérier secret, que les ouvriers du Roeulx sont de fermes et *certains démocrates chrétiens.*

» Je remercie le Saint-